

pu i A. R.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

À PARIS

DISCOURS

PRONONCÉS

À LA SÉANCE DE CLÔTURE DU CONGRÈS

LE SAMEDI 18 AVRIL 1914

PAR

M. CH. DE LA RONCIÈRE

CONSERVATEUR À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

MEMBRE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

ET

M. BIENVENU-MARTIN

GARDE DES Sceaux, MINISTRE DE LA JUSTICE



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCXIV

Bibliothèque Maison de l'Orient



150020

DISCOURS

DE M. CH. DE LA RONCIÈRE.

MONSIEUR LE MINISTRE,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

Qu'on laisse ou non au surintendant Fouquet le masque de fer dont l'a doté la légende et qui ne lui aurait jamais appartenu selon ses récents biographes, sa rigoureuse détention reste enveloppée d'un troublant mystère. Pourquoi Louis XIV aggrava-t-il l'arrêt de la Chambre de justice, qui le condamnait au bannissement pour «abus et malversations commises au fait des finances»? Et quel était ce «grand péril à laisser sortir Fouquet hors du royaume, vu la connaissance particulière qu'il avait des affaires les plus importantes de l'État»? Si la prison était une nécessité, pourquoi en faire une oubliette, où le détenu ne pouvait communiquer avec qui que ce fût, de vive voix ou par écrit, où la claustration était si rigoureuse que le prisonnier se voyait tout refuser, plumes, encre, papier, jusqu'à une lunette d'approche, et que les valets dont il requérait les services devaient être enfermés avec lui pour «ne sortir qu'avec la mort»?

Les mesures draconiennes prescrites par Louvois contre ce *perinde ac cadaver* révoltaient tellement, au temps des romantiques, le bon bibliophile Jacob qu'il accusait la censure royale d'avoir «mis un bâillon sur la bouche de l'histoire pour l'empêcher de faire entendre le jugement de la postérité». Il ne voyait dans ce procès qu'un mystère d'iniquité, la vengeance assouvie d'un monarque contre un rival en amour. Eh donc! que le surintendant Fouquet ait été un Don Juan, qu'il ait été convaincu de prévarica-

tions, y avait-il là matière à le retrancher du monde sans lui laisser fenêtre sur le dehors, à le mettre en chartre privée comme un dangereux malfaiteur? Non, il y avait autre chose.

Le grief que l'arrêt de condamnation ne portait point et qui motiva la sévère commutation de peine se trouve consigné dans les Mémoires de Louis XIV : «Fortifier des places, former des cabales et mettre sous le nom de ses amis des charges importantes, dans l'espoir de se rendre bientôt l'arbitre souverain de l'État», voilà ce que le roi reprochait à un sujet. Mais le bon bibliophile Jacob, apitoyé sur le sort de Fouquet, qu'il identifiait du reste avec le Masque de fer, ne voyait dans la déclaration du roi qu'une défaite, un vain prétexte à sa haine implacable contre un ennemi humilié et vaincu : et «il frémissait d'indignation en pensant que Pellisson a prêté au ressentiment de Louis XIV une plume immortalisée par la défense de Fouquet».

Il faut bien le dire, le prisonnier de Pignerol, pour qui tant de lettrés, au siècle de Louis XIV, eurent le courage de faire face au soleil royal, a gardé de nos jours de vives sympathies. Non plus que le bibliophile Jacob, Jules Lair ne veut croire à la sincérité de Louis XIV et à ses craintes : un jeune prince, doué d'un si rare bon sens, pouvait-il sérieusement prêter foi au chimérique projet du surintendant de se proclamer duc de Bretagne et roi des îles adjacentes! «N'était-ce pas un simple prétexte pour atteindre l'homme dont il était jaloux!»

Par un curieux retour de la justice humaine, Louis XIV comparait ainsi en accusé devant l'histoire, ou, tel que l'a dépeint Saint-Simon, en despote prêt à tout pour assouvir ses haines et ses passions. Dans l'affaire de Fouquet, fut-il guidé par un monstrueux égoïsme ou, au contraire, par le légitime souci de son autorité? C'est ce que nous allons examiner, en serrant de plus près l'inculpation, non point sur le chef du péculet, — la cause est entendue, — mais sur le fait des ténébreuses machinations du surintendant. Nous y sommes conviés par un ministre du temps, par Le Tellier lui-même, qui reprochait à l'instruction de n'avoir mis en lumière et «pressé aucun fait considérable». La tâche pour nous est ardue; car nous n'avons plus les papiers de Fouquet, sauf la fameuse cassette dont il avait cru faire le tombeau de ses secrets.

Puissiez-vous, Messieurs, en retrouver des épaves et fortifier par elles les inductions que je vais avoir l'honneur de développer

devant vous sur ce qui fut, aux yeux de Louis XIV, le *vrai crime du surintendant Fouquet*.

D'un homme qui avait pour devise l'orgueilleux *quo non ascendam*, ce ne fut pas l'une des moindres outrecuidances de se poser en héritier de la politique de Richelieu. Fouquet écrivait en propres termes : « Monsieur le cardinal m'a voit fait l'honneur de me confier, à moy seul, un illustre dessein et digne d'un si grand homme, pour la gloire de l'État. Ce dessein étoit fondé sur les colonies. » Par la presse, dont il avait pressenti la puissance, Richelieu avait en effet provoqué en faveur de la colonisation un vif mouvement d'opinion. Chez une nation qui passe pour n'avoir aux colonies que des fonctionnaires, on avait alors vu ce prodigieux paradoxe : des colonies de peuplement commanditées par des syndicats de fonctionnaires de la métropole ! Nos cartes s'étaient enrichies d'une France équinoxiale, d'une France orientale, d'une France arctique, d'une Nouvelle-France, cependant qu'on lotissait entre les Normands, les Parisiens et les Bretons le littoral de ce qui est aujourd'hui l'Afrique occidentale française.

A cette magnifique expansion de notre domaine dans le monde Nicolas Fouquet avait contribué, il est vrai, de ses deniers. C'était dans son hôtel que plus d'une compagnie de colonisation avait son siège social. Mais s'il en était l'hôte, il n'en était point l'âme. On le vit à la mort de Richelieu. La Plus grande France se désagrège : une province, baptisée la Nouvelle-Guyenne, se détache de la Nouvelle-France pour devenir, sous la domination anglaise, la Nouvelle-Écosse. Les Iroquois, enhardis par notre faiblesse, déterrent la hache de guerre pour se porter contre Québec. Aux Antilles, la rivalité de deux lieutenants généraux compromet à tel point nos possessions que nous devons en céder une partie à l'ordre de Malte.

Et pour sauver la France équinoxiale, voici à quels misérables expédients de charlatan on a recours : « Toute l'année y est un perpétuel printemps, disent d'alléchantes affiches; l'air y est si pur et si excellent que rarement y voit-on des malades. » Or il ne s'agit de rien moins que de la torride Guyane ! Pour cet éden, l'on quitte Paris, en 1652, avec le doux rêve d'y fonder une république idéale, et avec tant de conviction qu'un des volontaires, ayant joué au dictateur, est poignardé au cri de « vive la liberté ! » Un bluff insensé, la

promesse d'un dividende de 300 p. o/o, le mirage d'un coffre-fort dont les directeurs de la compagnie exaltent le contenu... sans avoir jamais ensemble les trois clefs nécessaires pour l'ouvrir, exercent sur les actionnaires un effet magique. Mais le crédit s'effondra dès que le sésame s'ouvrit... La caisse était vide.

En présence de ces cataclysmes qui l'atteignent dans ses intérêts, le pseudo-héritier de Richelieu n'est autre chose qu'un liquidateur sans énergie. Fouquet est le premier à souscrire à la vente de notre domaine des Antilles; et il laisse dans une telle détresse la France orientale, dont il fut l'un des fondateurs, qu'Étienne de Flacourt revient tout exprès de Madagascar pour stigmatiser cet inqualifiable abandon.

... Des années ont passé. Surintendant des finances depuis 1654, Nicolas Fouquet est aux prises avec la redoutable tâche d'équilibrer le budget. Il se rend compte que le Trésor a perdu une de ses ressources en laissant accaparer par les étrangers notre commerce maritime. Et pour le reprendre en main, il projette de frapper d'un impôt toutes les importations sous pavillon étranger. Mais comment agir outre-mer, dans les dernières possessions qui nous restent au Nouveau-Monde? C'est là que se révèle la fertilité de son esprit. La création d'une vice-royauté des deux Amériques, tant méridionale que septentrionale, constitue en sa faveur un véritable Ministère des Colonies, sous le prête-nom d'Isaac de Pas, marquis de Feuquières : par une contre-lettre tenue secrète, Feuquières reconnaissait en effet, le 15 septembre 1660, que « la charge de vice-roy d'Amérique appartenait au sieur Fouquet, qui l'avoit payée trente mille escus ».

De même que Feuquières est l'homme de paille du surintendant, de même le premier gouverneur français de Terre-Neuve en est l'homme lige. Vingt-trois ans de services militaires et des blessures sans nombre n'ont point enrichi le capitaine de vaisseau Gargot à la Jambe de bois, que le roi a investi du comté de Plaisance dans l'île de Terre-Neuve et du gouvernement de la côte. Et le glorieux mutilé, réduit à vendre ses effets pour payer sa logeuse, ne pourrait rejoindre son poste lointain si Fouquet ne prenait secrètement à sa charge tous les frais d'installation de la colonie nouvelle. Charité, pensez-vous? Non. Fouquet songe à tirer profit de l'île, où un Basque lui a signalé une mine d'or : il compte surtout s'em-

parer de ce qui est la vraie mine de Terre-Neuve, la pêche des morues, de même qu'il cherche au Canada à monopoliser le commerce des pelleteries, de même qu'en achetant aux Antilles l'île Sainte-Lucie, en prenant des intérêts à la Guadeloupe et à la Martinique, rien ne prouve qu'il ne prépare là quelque affaire des sucres. L'hostilité des pêcheurs terreneuviers, les récriminations de la Compagnie de la Nouvelle-France ne sont pas pour l'é mouvoir.

N'a-t-il pas osé affronter le courroux des Parisiens en monopolisant une industrie dont le sort est lié à l'éclairage de la capitale? Il a fait conférer à la Compagnie pour la pêche des baleines, qu'il dirige, le droit exclusif d'approvisionner en huiles le marché français. Et celle-ci n'a pas manqué de provoquer, par la hausse de ses prix, les protestations des corps de métier de Paris. Mais Fouquet n'en a cure. Il dispose désormais d'une arme redoutable, des vingt-cinq à trente vaisseaux armés en guerre, avec trois ou quatre mille matelots, que la Compagnie est tenue d'entretenir aux termes de ses statuts.

Le financier lui-même s'est mué en armateur. Il achète d'un coup en Hollande une demi-douzaine de vaisseaux, escortés de frégates « qui volent sur la mer », et leur donne pour chef de file un magnifique bâtiment qui a pour dieu-conduit ses armes parlantes, un *Grand Écureuil*, car un fouquet n'est autre chose que cet hôte agile de nos bois.

Mécène des expéditions exotiques, des explorateurs qui lui dédient leurs ouvrages, des géographes qui lui offrent leurs cartes du Nouveau-Monde, des missionnaires qui l'implorent, à quoi rêve Fouquet? Il le dit lui-même : à la création d'une « Grande Compagnie où il prendrait une part très considérable ». Quatre ans plus tard, en 1664, le rêve se réalisera sous forme d'un organisme gigantesque qui embrasse toutes nos colonies riveraines de l'Atlantique et qui s'appelle la Compagnie des Indes Occidentales. Mais un autre que Fouquet en aura l'honneur. . . Ici se pose une question.

Grand armateur, surintendant de la Compagnie du Nord aux baleiniers puissants, vice-roi occulte d'Amérique, si Fouquet possède par surcroît des places fortes sur le littoral, s'il a à sa dévotion des officiers généraux de la marine, s'il a l'esprit de fronde, n'y a-t-il pas là un danger pour l'État? Depuis qu'il a fait l'achat, en

1656, du petit port de Concarneau, tout garni de remparts que des mâchicoulis festonnent aujourd'hui encore, il exerce une lente emprise sur la côte bretonne. Sous le couvert d'une grande dame que nous verrons bientôt paraître, il met garnison dans l'île d'Yeu, y élève des fortifications et fait creuser un bassin pour les vaisseaux. De l'ilot d'Haëdic ses marins chassent les Espagnols; à Tombelaine il songe à mettre un poste. Il se fait adjudger, le 5 septembre 1658, la place forte de Belle-Isle-en-mer, sous le prétexte qu'il y a danger à la laisser aux mains d'une famille aussi frondeuse que celle du cardinal de Retz. Et quand l'ingénieur d'Aigremont en aura renforcé les défenses, quand le Hollandais Loger en aura approfondi le port, quand un magasin aura été créé pour sa flotte, Fouquet pourrait, à l'abri des deux cents canons de la forteresse, avec le large devant soi, se sentir en sûreté contre l'envie et la haine.

Aurait-il donc peur? Oui. Et de qui? De Mazarin.

Dès l'été de 1657, il a esquissé, au cas d'une mésaventure pour lui, un plan de défense dont l'exécution serait confiée à une personne «à qui il se fie de tout», à Suzanne de Bruc, marquise du Plessis-Bellièvre. «Femme d'un si grand mérite qu'il y en a peu qui l'esgalent, Madame Du Plessis-Bellièvre réunit toutes les vertus qui font un homme d'honneur et toutes celles qui font une honnête femme», si l'on en croit la *Clelie* de Mademoiselle de Scudéry. Cette veuve, dont le cœur a «je ne sais quoy de si noble, de si grand, de si bon, de si tendre, de si héroïque que les dieux ont fait un chef-d'œuvre en la faisant», sera la généralissime de la nouvelle Fronde conçue par le surintendant. Et après tout, au siècle des Femmes savantes et des Précieuses ridicules, la Fronde n'avait-elle pas eu des femmes de guerre et des conspiratrices, des Madame de Longueville, des duchesse de Chevreuse, des Grande Mademoiselle? Mais la généralissime n'a que des troupes sans consistance: des gouverneurs de places du Nord, que Fouquet n'a même pas présentés et dont il escompte pourtant l'appui, des Frondeurs, des obligés, des Jésuites, le Parlement. Sur la côte bretonne, seules, des forteresses sont mises en état «pour quand il seroit temps».

Ici la marquise Du Plessis-Bellièvre est assurée de trouver des alliés, et à leur tête une autre veuve, une autre marquise. Dame de haut lignage,

Et dont l'esprit et le visage
Enflammeraient les plus glacés,

Pélagie de Rieux, marquise d'Assérac, avait eu recours à Fouquet pour réparer les brèches qu'un mari bizarre avait faites à leur fortune, en s'occupant d'astrologie. Et quoi de plus naturel, pour une veuve inexpérimentée en affaires, que de chercher un guide dans un surintendant des finances? Mais quels singuliers conseils d'économie domestique elle a reçus! Fortifier l'île d'Yeu, acheter le Mont Saint-Michel, un rocher stérile, mais aussi la forteresse invincible que les Anglais jadis ne purent prendre, solliciter le gouvernement de Guérande et du Croisic, sont des opérations improductives. Mais tous ces points sont autant de bases navales qui, jointes à Belle-Isle et Concarneau, donnent au surintendant la maîtrise des côtes bretonnes.

Dès lors, le projet de révolte prend corps. Ce n'était qu'une folie, qu'une extravagance sans lendemain, l'œuvre d'un moment d'affolement, dira plus tard Fouquet. Mais alors, pourquoi, le 2 juin 1658, fera-t-il signer au gouverneur de Concarneau l'engagement de le servir « contre toutes sortes de personnes sans exception »? Pourquoi obtiendra-t-il de la marquise d'Assérac, le 26 février 1659, la promesse secrète qu'elle lui fera remise de ses places fortes, dès la première réquisition? Pourquoi ces achats de vaisseaux en 1660? Non, son projet de défense « en cas d'oppression » est si bien l'objet de ses pensées, qu'en 1660 il en lira le texte à un intime, toutes portes closes, dans le cabinet secret de la villa de Saint-Mandé. Mais cet intime, Gourville, est un sceptique qui a tâté de la Bastille, s'y est mortellement ennuyé et a bien juré d'éviter toute occasion d'y retourner. Sur le conseil de l'ancien prisonnier, Fouquet va brûler le papier fatal. . . . quand l'arrivée inopinée d'une visite l'oblige à le cacher précipitamment derrière une glace. Et là, pour son malheur, il l'oublie.

Le plan s'est aggravé d'une retouche, où le surintendant envisage l'offensive. Et c'est alors qu'apparaît le danger de ses armements. A la tête des vaisseaux de Fouquet, un marin déterminé du nom de Guinant tiendra la mer et, par des croisières sur les côtes, par une irruption dans la Seine, intimidera la Cour. Au fur et à mesure qu'il fera des prises, il les armera en guerre, en faisant appel au concours des matelots étrangers, de façon à former une flotte considérable. Par Calais, il tiendra la clef du détroit; par le Havre, la clef de la Seine; et Belle-Isle est le réduit central d'où il peut lancer ses vaisseaux dans toutes les directions.

Mais la marine royale, direz-vous? Fouquet, d'avance, en a paralysé les mouvements. Il tient à sa merci le commandant en chef des rares vaisseaux que la lésinerie de Mazarin permet d'entretenir dans le Ponant. Nuchèze, ruiné par une campagne navale en Crète, où il a dépensé sa fortune à guerroyer contre les Turcs, n'a pu payer la charge de vice-amiral de France qu'avec les deniers de Fouquet. «Et jamais homme, écrivait celui-ci, n'a donné de paroles plus formelles que lui d'estre dans mes intérêts en tout temps, sans distinction et sans réserve, envers et contre tous. Comme les principaux établissements sur lesquels je me fonde sont maritimes, comme Belle-Isle, Concarnau, Le Havre et Calais, il est bien assuré que, le commandement des vaisseaux tombant en ses mains, il pourroit nous servir bien utilement en ne faisant rien.»

Nuchèze reçoit ses provisions de vice-amiral de France le 7 mai 1661. Deux mois plus tard, Fouquet achète le généralat des galères pour un homme de confiance, Créquy, gendre de la marquise Du Plessis-Bellière, sous la clause secrète que son propre fils en héritera. Cette mainmise progressive sur notre puissance navale, une agitation insolite à Belle-Isle, où de nombreux ouvriers poursuivent un mystérieux travail, le souci de voir en état les fortifications du Havre, montrent bien qu'à la veille du drame où va se jouer son existence, Fouquet n'a point perdu de vue son projet de défense «en cas d'oppression».

Depuis que Mazarin, en mourant, le 9 mars 1661, lui a porté un coup suprême en le signalant au roi comme suspect, Fouquet se sent l'objet d'une surveillance occulte. «L'envie est d'ordinaire l'ombre des grandes fortunes, lui écrivait la marquise d'Assérac; plus la vôtre s'élèvera, plus l'effort de vos ennemis et leur haine seront grands.» Et près de qui trouver un refuge? Un tableau allégorique, au château de Vaux, représente un écureuil blotti entre les pattes d'un lion. Ajoutez au tableau un accessoire, emblématique comme l'écureuil, une couleuvre; et vous aurez l'allégorie du drame poignant qui se joue, en présence du roi, entre Fouquet et Colbert.

Investi du contrôle des finances, Colbert, le confident, «le domestique» de Mazarin, poursuit sourdement la vindicte de son maître, en même temps que sa propre élévation au pouvoir. Et quelle prise n'offrirait point à la critique d'un contrôleur l'étrange système financier qui faisait de Fouquet le débiteur direct des

fonds empruntés pour le roi, et du roi le débiteur de Fouquet. Probe et laborieux, Colbert n'a point de peine à convaincre Louis XIV de la fausseté des états qu'on lui présente, où sont majorées les dépenses et les recettes amoindries.

Fouquet cependant, infatué de sa fortune comme de ses bonnes fortunes, commet fautes sur fautes. Ah ! malheureux, pour oser jeter les yeux sur Mademoiselle de La Vallière, ignorez-vous donc l'aventure de l'argentier Jacques Cœur, votre devancier, qui aima Agnès Sorel et mourut en exil ? Et par ces fêtes splendides du château de Vaux, où vous avez humilié, par un luxe insolent qu'il ne peut se permettre, un monarque fier et plein de fougue, croyez-vous donc avoir rétabli votre faveur ? Singulière illusion ! Vous partez pour la Bretagne : et « on vous compare à ce favori d'un empereur qui faisoit voyager son maître afin de pouvoir manger des figues d'un jardin qu'il avoit en ces quartiers-là. Vous emmenez le roi à Nantes pour avoir occasion d'aller à Belle-Isle », dit un courtisan avec une ironie contre laquelle la marquise Du Plessis et le général des galères ne parviennent pas à vous mettre en garde.

Nous voici à Nantes, où Louis XIV est venu tenir les États de Bretagne. Le 4 septembre 1661, des mouvements de troupes dans les rues de la ville donnent l'alarme aux familiers du surintendant. Mais lui d'en rire : « Vous êtes de mes amis, dit-il ; je vais m'ouvrir à vous. Colbert est perdu ; ce sera demain le plus beau jour de ma vie. J'ai donné moi-même les ordres pour le faire conduire au château d'Angers. » Et pourtant, il avoue à l'un d'eux qu'il pourrait gagner par un souterrain la Loire, où un bateau attend. Qu'il puisse s'enfermer dans sa forteresse de Belle-Isle, mettre en branle ses affidés, armer ses vaisseaux, et c'est la Fronde qui recommence.

« Demain, disoit Fouquet, sera le plus beau jour de ma vie. » Ce jour-là, le 5 septembre, il sort de l'audience royale, convaincu « d'être dans l'esprit du roi mieux que personne du royaume », quand d'Artagnan le rejoint à la tête de ses mousquetaires et l'arrête prisonnier. L'ordre d'écrou est signé de Louis XIV, et c'est Colbert qui a réglé tous les détails de l'arrestation. Jamais, en politique, un coup de théâtre ne fut si admirablement préparé, le secret si bien tenu. Le voyage de Nantes n'avait point d'autre but que de frapper le surintendant au foyer de ses intrigues. Le soir de l'arrestation,

cinq compagnies d'infanterie partaient pour Belle-Isle, qui se rendit incontinent. Le gouverneur de Concarneau eut ordre de remettre la place; et le chef d'escadre de Bretagne, Abraham du Quesne, fut chargé de saisir, partout où il les trouverait, les vaisseaux du surintendant. Louis XIV ne quitta Nantes qu'après avoir acquis la certitude que toute tentative de rébellion serait vouée à un échec.

Avait-il quelque soupçon du plan de défense de Fouquet? Je ne sais. Mais une perquisition dans la villa de Saint-Mandé allait bientôt le renseigner, en amenant la découverte du papier fatal derrière la glace où Fouquet l'avait jadis dissimulé.

En décembre, un édit institue, sous la présidence du chancelier, une chambre de justice et l'investit du droit de juger en dernier ressort. Alors commence contre le surintendant une procédure interminable, où la vérification des comptes de l'épargne prendra des années. Où Fouquet s'échauffe et montre, au dire de Madame de Sévigné, «son admirable esprit et sa fermeté», c'est à se disculper de toute idée de révolte. De ce que Belle-Isle a ouvert ses portes dès la première réquisition, de ce que ses capitaines de vaisseau n'ont pas esquissé de résistance, il tire parti et argument. À l'en croire, son projet de révolte, «dont il ne pouvoit d'ailleurs que rougir, étoit une extravagance, et rien de plus». Il n'était pas de ces criminels «qui, remplissant des fonctions considérables et connoissant les secrets du prince, passoient tout à coup avec leur famille du côté de ses ennemis et introduisoient une armée étrangère dans le royaume». Cette phrase cinglante étoit à l'adresse de son juge, du chancelier Séguier, dont le rôle plus qu'équivoque pendant la Fronde s'aggravait de la trahison de son gendre, qui avait livré le pont de Mantes à l'armée espagnole.

L'accusé garde l'offensive. Pourquoi des places sur le littoral? Mais c'est de l'aveu, c'est à l'instigation même du cardinal Mazarin, «pour balancer en quelque façon le trop grand pouvoir de Monsieur le mareschal de la Meilleraye, maître de toutes les places fortes de la coste de la mer, depuis la Bretagne jusques en Guyenne de proche en proche». Pourquoi des vaisseaux? Mais ce sont des navires marchands, les premiers éléments d'une compagnie forte et puissante, destinée à enrichir la France. Et quant aux tractations qui mettaient à sa discrétion les titulaires des grandes charges maritimes, quoi d'étonnant à cela : «Ayant quelques vaisseaux à

moy, disait-il, je pouvois avoir souvent besoin de ces personnes, tant pour les établissemens de colonies que pour les voyages au long cours.»

Là était le nœud de l'affaire : ces obligés seraient-ils, le cas échéant, des complices ? La Chambre de justice n'en connut pas. Mais une discrète enquête menée dans les milieux maritimes, — et dont il n'a guère été parlé jusqu'ici⁽¹⁾, — avait donné des résultats troublants. Un avis mystérieux autant que documenté portait à la connaissance de Colbert, avec prière d'en informer le roi, les intrigues de Fouquet dans le monde maritime : « M. le commandeur de Neuchaize, disait l'avis, n'a fait achapt de la charge de vice amiral de France que des deniers qui luy ont esté baillés par M. Fouquet; il a donné un escrit à Madame du Plessis Bellière de se démettre de ladite charge sur son fils. La pluspart des officiers qui commandent à présent l'armement de mer sont de sa cabale et faction; sur l'admiral, il a établi pour capitaines ses créatures; le chevalier de la Carte est un de ses adjoints; les sieurs de Fricambosc, Ectot, d'Alméras et des Ardents ont toujours esté de ses agents. Sur M. de Vendosme il a eù tant de crédit que, par le moien de l'argent dudit Fouquet et des pensions qu'il donne aux domestiques de M. l'admiral, il a établi presque tous les officiers, tant capitaines que commissaires, en l'armement de l'année présente. Le sieur du Quesne, dont les desseins sont aussy cachés que ceux du sieur Commandeur, est un des pensionnaires dudit Fouquet, avec lequel il conféroit souvent à Paris et dont il dépendoit en toutes choses.»

Si l'information est exacte, — et la découverte faite à Saint-Mandé lui donne créance, — on conçoit la gravité de la situation. C'est le retour aux mauvais jours de la Fronde, aux temps encore si proches où le prédécesseur de Nuchèze, le vice-amiral Foucault du Dognon, levait l'étendard de la révolte.

Nuchèze était à Brouage avec dix vaisseaux, quand il apprit l'arrestation de Fouquet. Mortellement inquiet, il dépêche son secrétaire aux nouvelles : à la Cour, sa conduite donnait lieu « à tous les bruits ». Les plus hautes autorités de la marine, grand maître de la navigation et secrétaire d'État, prennent soin de l'en informer dans des termes qui n'ont rien de rassurant. — Pressez

⁽¹⁾ Sauf par Jal, dans son *Abraham Du Quesne*.

votre départ, lui conseille un billet anonyme où l'on reconnaît la main du duc de Beaufort, car « assurément on fera le procès à M^r Fouquet, et on pourrè bien vous mender de venir ». En un billet laconique, Colbert se borne à lui dire de l'état de ses affaires : « Je ne les tiens pas si désespérées que vous ne puissiez encores les racommoder. » « Lorsqu'on m'en parle, ajoute l'amiral de Vendôme, je répons des épaules, et je ne sçay que dire, puisque vous vous estes caché de moy comme des autres. La Toussaint vous trouve encore non embarqué. Croyés que cela vous faict grand tort et plus que je ne vous sçaurois dire. Rémédiés-y, et promptement. »

Nuchèze hésite : au lieu d'appareiller pour le Levant comme il en a l'ordre, il demeure : il attend on ne sait quoi. Serait-ce là cette force d'inertie que Fouquet préconisait comme le meilleur moyen d'intimider la Cour? Non. Le vice-amiral a des remords. À l'intendant Colbert du Terron il confesse « une partie de ses affaires » tout en « ayant bien de la peine à se découvrir ». Au roi il fait des aveux complets : et cette « déclaration ingénue », ainsi que la qualifie Colbert, lui valut l'absolution pour ses relations suspectes.

Restait Abraham Du Quesne, le voisin de campagne de Fouquet, et, disait-on, son féal. Pour avoir différé de mois en mois son départ de Brest, pour n'avoir pas incorporé à sa division navale les navires du surintendant et les canons de marine de Belle-Isle, il est mandé devant l'état-major général de la flotte. Devant Beaufort, Nuchèze et Colbert du Terron, il réussit à dissiper les soupçons qui pesaient sur lui. Mais dans quel état d'esprit le laissa cette enquête, lui qu'à l'ordinaire on qualifiait d'« épineux » ! Bien que tout se fût passé discrètement, il subsista de l'aventure un malaise moral, qui se traduisit dans le haut personnel maritime par de profondes dissensions, ce que Du Quesne appellera, en terme énergique, du « grabuge ».

Compromission du vice-amiral, disgrâce du général des galères, démission du vice-roi d'Amérique, voilà toute la série d'avatars que l'arrestation de Fouquet entraîna dans la marine. Une enquête faite aux Antilles donna à penser qu'il songeait, trois mois avant son arrestation, à mettre à l'abri une partie de sa fortune : l'*Aigle-Noir* avait amené à la Martinique, à l'adresse d'un homme de confiance du surintendant, une cargaison dont « la quantité faisait peur », au dire d'un colon, et les officiers du bord avouaient

que, s'ils étaient forcés de déposer en justice, ils auraient beaucoup de choses à révéler.

Si l'on songe qu'il avait suffi à Fouquet de l'année qui précéda son arrestation pour accaparer sous main les grandes charges de la mer et acquérir de son chef une flotte, ses ténébreuses machinations apparaissent comme tout autre chose que le « fantôme » d'une cabale : elles étaient pour l'État un danger latent. L'instruction ne le mit point en lumière, malgré la durée interminable des interrogatoires. Au bout de trois ans, les juges hésitaient encore sur la nature de l'inculpation. Le rapporteur, d'Ormesson, finit par écarter le crime de lèse-majesté, sous le prétexte que le projet de révolte n'avait reçu aucun commencement d'exécution. Malgré l'avis opposé des affidés de Colbert, il ne retint que le chef de péculat, baptisé sans doute pour la circonstance « le péculat le plus hardy qui ait esté commis depuis la naissance du monde », mais qui, au demeurant, n'emportait pas la peine capitale. Fouquet avait la vie sauve.

« S'il avait été condamné à mort, je l'aurois laissé mourir », disait Louis XIV en entrant chez Mademoiselle de La Vallière. Et ce n'est point le rival, mais le frondeur, le fauteur de cabales, le maître occulte de la mer, que le roi eût frappé de mort. Pour Louis XIV, le vrai crime de Fouquet, c'était le « projet par lequel il voulait bouleverser l'État ». Dans l'âme du jeune monarque la guerre civile avait imprimé un tel sentiment d'horreur, une telle méfiance, qu'il voulait à tout prix en conjurer le retour. Il entendait encore le cri de désespoir de l'Italien Mazarin : « Je crois impossible d'empêcher la suite de nos malheurs, si les Français continuent d'être contre la France. »

Aux esprits rebelles il fallait un exemple pour éviter une rechute. Fouquet en fit les frais. Condamné au bannissement par la Chambre de justice, il vit commuer sa peine en une réclusion terrible, qui le retranchait du monde des vivants. Ne l'avait-il pas dictée lui-même en prenant soin, dans son projet de révolte, d'énumérer les divers moyens de forcer les portes de sa prison ?

Faut-il le plaindre ? Non. La généreuse indignation de M^{me} de Sévigné, des légendes attendrissantes sur le prisonnier mystérieux de Pignerol ou de l'île Sainte-Marguerite, la compassion de quelques gens de plume ont prêté au surintendant Fouquet une fausse au-

réole de martyr, à Louis XIV une vague allure de tortionnaire. A cette fantasmagorie l'histoire ne peut s'arrêter. Nymphes de Vaux, ne pleurez pas. Gardez vos larmes, belle marquise, pour de plus nobles causes que celle de votre favori. Et vous, crédules partisans d'une légende, n'ajoutez point au châtement le poids d'un masque de fer que le condamné ne porta jamais. Laissez passer la justice de Louis XIV : elle ne fut point exclusive de pitié. L'homme qu'elle mit hors d'état de nuire n'était point seulement un prévaricateur, c'était virtuellement un insurgé. Avec lui s'évanouit le spectre de la Fronde.

Sur l'orgueilleux *quo non ascendam* du surintendant, si voisin des égoïstes maximes du frondeur La Rochefoucauld, avait passé un souffle généreux de patriotique abnégation. Connaissez-vous plus belle définition du patriotisme que cette admirable maxime d'un homme qui fut l'antithèse de Fouquet : « Les particuliers, écrivait le brave capitaine de vaisseau Gargot à la Jambé de bois, les particuliers ne font que remplir leur devoir, quelques services qu'ils rendent à l'État; estant obligés de donner leurs biens, leur sang et leur vie pour sa conservation, ils ne les exposent et ne les consomment que comme des choses qui luy appartiennent. »

DISCOURS

DE M. BIENVENU-MARTIN,

GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE.

MESSIEURS,

Vous regrettez certainement que les circonstances vous privent du plaisir d'entendre aujourd'hui la voix éloquente de M. le Ministre de l'instruction publique. Mon collègue eût été heureux de prendre part à cette solennité, mais, retenu loin de Paris par des devoirs d'un autre ordre, il m'a demandé de le suppléer. Je me félicite de ce que l'intérim dont je suis chargé me procure l'agréable mission de vous apporter le salut cordial du Gouvernement de la République. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que je la remplis et je n'ai garde d'oublier que j'ai eu le grand honneur de présider la séance de clôture d'un de vos plus importants congrès, celui qui s'est tenu à Alger en 1905. Si je rappelle ce souvenir, c'est pour vous montrer que depuis longtemps je connais la valeur de vos travaux et que j'ai pu constater les titres qu'ils vous créent à la reconnaissance publique.

Vous représentez plus qu'une tradition déjà longue; vous êtes une institution vraiment nationale dont notre pays a le droit de s'enorgueillir. Et c'est un spectacle à la fois significatif et réconfortant que celui de ces assises périodiques où l'on voit les délégués des diverses régions de la France venant échanger leurs idées, exposer les résultats de leurs patientes études et les soumettre à l'épreuve de la discussion, sans autre souci que celui de la vérité, sans autre mobile que l'amour désintéressé de la science.

L'intérêt de vos sessions augmente d'année en année. Le principe de liberté qui est à la base de leur organisation n'est pas la moindre raison de leur fécondité.

En vous rattachant au Comité des travaux historiques et scientifiques, l'Administration a voulu uniquement vous assurer le bénéfice d'une direction expérimentée et amie, ainsi que le moyen de grouper vos efforts dispersés. Si elle a établi un lien entre vous, c'est pour faire l'union, non la contrainte, pour soutenir les initiatives, non pour les comprimer. Grâce à ce régime, votre œuvre s'est développée, votre vitalité s'est affirmée avec éclat, le cadre de votre action s'est élargi au point d'embrasser le domaine entier des connaissances humaines.

Votre 52^e congrès n'a pas été moins brillant que ses devanciers. Les communications relatives à l'histoire locale et à l'archéologie gallo-romaine y ont occupé, comme d'ordinaire, une large place. Il faut louer la persistance passionnée avec laquelle tant de chercheurs s'y consacrent. La petite histoire prépare la grande. Depuis que les études historiques se sont en quelque sorte renouvelées, on sait mieux le parti que l'on peut tirer des inscriptions, des monnaies, des pièces d'archives qui ont une puissance pour ainsi dire évocatrice. Michelet ne sentait-il pas, à travers les parchemins jaunis, battre le cœur de la vieille France et ne croyait-il pas en les compulsant la voir se lever vivante devant lui et lui racontant ses luttes, ses souffrances, ses misères et ses espoirs ?

Fait singulier ! notre temps, qu'on dit dominé par les préoccupations du moment, est particulièrement avide de renseignements sur nos origines lointaines, sur la condition de nos ancêtres, sur les événements dont notre coin de terre familial a été le théâtre. Il y a là autre chose que l'effet d'une curiosité banale ou d'un engouement éphémère ; il y a là un hommage rendu au labeur des siècles et la manifestation plus ou moins consciente du sentiment de solidarité qui unit à travers les âges les enfants d'un même pays et qui est l'un des solides fondements du patriotisme.

Dans votre section d'histoire moderne et contemporaine, vous avez entendu de substantiels mémoires dont plusieurs se rapportent à la période révolutionnaire. Ici le sujet est tellement vaste et complexe, les sources d'information sont si abondantes que nous aurons longtemps encore à apprendre sur cette grande époque ; nous avons d'autant plus le devoir de la connaître dans toutes les phases et jusque dans les détails de son développement que la Révolution nous a faits ce que nous sommes aussi bien dans l'ordre civil que dans l'ordre politique.

Avec votre section des sciences économiques et sociales on ne s'enferme plus dans le passé, on est dans le présent et on songe à l'avenir afin de le rendre meilleur. Que de graves problèmes elle a abordés : le péril alcoolique, le développement de l'épargne populaire, la désertion des campagnes, les habitations à bon marché ! Sur ces sujets divers qui touchent de si près à la santé physique et morale de la race, à la prospérité économique du pays, vous avez recueilli des informations qui, par leur précision, sont des documents d'enquête et vous avez indiqué en même temps les solutions qui vous paraissaient efficaces. Vous l'avez fait non seulement avec la prudence et la méthode qui donnent tant d'intérêt à vos conclusions, mais avec cette largeur de vues qui conduit à une juste compréhension des rapports sociaux et des besoins de notre France démocratique. C'est surtout à cette partie de vos travaux que s'applique le mot de Sieyès : « Il est des sciences qui tiennent à l'âme autant qu'à l'esprit. »

Votre section des sciences a montré une fois de plus qu'elle sait allier aux hautes spéculations où Laplace voyait « les délices des êtres pensants » les études pratiques qui ont pour but d'accroître le bien-être des populations ou de mieux utiliser les richesses naturelles de notre sol.

Votre section de géographie vous a entraînés dans d'utiles excursions, les unes à travers notre beau pays de France où il reste encore des découvertes à faire, les autres dans les contrées lointaines ouvertes à notre action civilisatrice.

Vous avez ainsi manifesté votre activité dans toutes les branches de la science et, tout en poursuivant ces recherches d'érudition qui ont été à l'origine l'objet principal de votre institution, vous avez montré que vous étiez des hommes de votre temps, que vous ne restiez pas étrangers aux questions qui l'agitent et que vous revendiquiez votre part de collaboration aux œuvres de progrès général.

Mais le rôle bienfaisant des sociétés savantes ne réside pas seulement dans les travaux qu'elles produisent à chacune de leurs sessions. Ces sociétés nous rendent l'inappréciable service d'entretenir et de répandre à travers nos provinces le goût des choses de l'esprit, le culte des lettres, des sciences et des arts. Il ne faut pas que toute la vie intellectuelle de notre pays soit attirée et comme drainée vers Paris; autrement la France, pour employer l'image de Renan, présenterait, à côté d'un centre brillant et lumineux, de vastes « zones

d'ombre» qui seraient comme les marques de notre décadence. Il importe qu'il existe dans les diverses parties du territoire de nombreux foyers où se conserve la flamme sacrée. Il y va de l'intérêt de Paris lui-même, qui ne tarderait pas à s'appauvrir et à s'anémier si la sève provinciale qui en grande partie l'alimente devenait moins abondante ou moins riche.

Les sociétés savantes, auxiliaires et émules de nos universités, concourent à la mission décentralisatrice dont celles-ci ont reçu la charge. Entre les unes et les autres il s'est établi un mouvement continu de pénétration réciproque; les unes et les autres se partagent l'honneur d'être les gardiennes de la haute culture.

MESSIEURS,

Depuis votre dernière session, la mort a cruellement atteint le Comité des travaux historiques et j'ai le pénible devoir de rappeler les pertes qu'il a éprouvées. C'est d'abord Esmein, qui fut à la fois professeur à la Faculté de droit de Paris, à l'École pratique des hautes études et à l'École des sciences politiques, membre de l'Institut et du Conseil supérieur de l'instruction publique; l'énumération de ses titres suffit à indiquer le labeur écrasant sous le poids duquel Esmein a fini par succomber, car dans chacune de ses fonctions il apportait la même conscience scrupuleuse et la même ardeur. Il s'était adonné de préférence à l'étude du droit français, du droit canon et du droit constitutionnel et il avait acquis dans ces matières une très grande autorité qu'il devait à l'étendue de ses connaissances, à la profondeur de ses vues, à la sûreté de sa critique prudente, sincère et perspicace.

Louis Passy, qui fut membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, partagea sa longue et honorable carrière entre l'administration, la politique, les questions historiques et l'agriculture, et il sut dans ces domaines si divers faire apprécier la distinction de son esprit ouvert et avisé, les qualités de sa nature bienveillante et droite.

Albert Babeau, qui appartenait à la même Académie, s'est consacré à des recherches sur la vie de province au xvii^e et au xviii^e siècle et il en publia les résultats dans de nombreux ouvrages fort estimés, où il présente en traits saisissants le tableau des mœurs, des habitudes, de l'état social de la bourgeoisie et des populations rurales dans cette période de notre histoire.

Charles Tranchant sut trouver au milieu des hauts emplois administratifs dont il fut investi le temps de collaborer activement aux travaux du Comité; il fut vice-président, puis président honoraire d'une de ses sections et il traita avec une rare compétence les questions d'économie sociale.

Le professeur Ducrocq enseigna longtemps à la Faculté de droit de Poitiers, puis à celle de Paris, le droit administratif, sur lequel il a écrit des ouvrages qui sont classiques. Par son talent de juriconsulte, par la pénétration de son esprit, il a puissamment contribué au progrès des études dans cette branche du droit devenue si importante aujourd'hui. Il fut en même temps un économiste de valeur et c'est surtout en cette qualité qu'il s'est fait remarquer dans vos congrès.

Fernand Foureau fut un de nos grands explorateurs africains; après de fréquents voyages dans le Sud algérien, il exécuta dans des régions du Sahara, la plupart inconnues avant lui, neuf missions successives, au cours desquelles il amassa beaucoup de documents précieux, puis, en 1898-1900, il dirigea la mémorable mission saharienne connue sous le nom de mission Foureau-Lamy, dont les résultats furent considérables, puisqu'elle assura la jonction de nos possessions de l'Algérie, du Sénégal et du Congo. Foureau a rendu à la colonisation française d'inoubliables services en même temps qu'il servit la science par les nombreuses observations qu'il recueillit au cours de ses explorations.

Le Comité a également à déplorer la perte :

De Trutat, ancien conservateur du Musée d'histoire naturelle de Toulouse, membre non résidant;

De Chavanon, archiviste départemental honoraire;

De Chevreux, inspecteur général des archives;

Du pasteur Dannrenter, de Bar-le-Duc, correspondants du Ministère.

Nous leur adressons à tous l'hommage de nos regrets, mais à la tristesse causée par leur disparition se mêle la pensée qu'ils ont laissé un exemple à imiter et une œuvre à poursuivre. Ces bons citoyens ont fait leur tâche, accomplissons la nôtre; quant à vous, Messieurs, vous continuerez à enrichir notre glorieux patrimoine et à soutenir dans le monde le grand renom de la science française.